



**DÉLIBÉRATION N°2019-11-22-3-2
du conseil d'administration de l'Université de Nantes**

Séance du 22 novembre 2019

**POINT 5.2 – APPROBATION DES CAPACITES D'ACCUEIL EN PORTAIL SANTE
POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'université de Nantes ;
- VU** le décret n° 2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique, et l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;
- VU** l'avis favorable exprimé par la commission formation et vie universitaire du 6 novembre 2019 ;
- VU** l'avis favorable exprimé par la commission formation et vie universitaire du 21 novembre 2019 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE avec 25 voix pour et 5 abstentions, la décision de fixer la capacité d'accueil du portail Santé à 847 places pour l'année 2020-2021.

À Nantes, le 22 novembre 2019
Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX

Pour le Président et par délégation
La Première Vice-Présidente

Carine BERNAULT

DÉLIBÉRATION N° CFVU 2019 – 11 – 06 - 4.1
De la Commission Formation et Vie Universitaire de l'Université de Nantes

Séance du 06 novembre 2019

POINT 4.1.1 : Capacité d'accueil du Portail Santé pour l'année 2020-2021

La Commission Formation et Vie Universitaire

- VU** Le code de l'éducation ;
VU le décret n° 2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique, et l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;
VU Les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2008, modifiés ;
- **DONNE UN AVIS favorable**, à l'unanimité des membres présents **pour fixer la capacité d'accueil du portail Santé à 847 places** pour l'année 2020-2021.

Pour : 22
Abstentions : 0
Contre : 0

Nantes, le 07 novembre 2019

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX

Et par délégation, le Vice-Président Formation et Vie Universitaire,


Dominique AVERTY

Transmis au Recteur Chancelier des Universités le :

12 NOV. 2019

Affiché le :

12 NOV. 2019